

■ Simulation politique

Article de nouvelles de politique canadienne

UNE PÉTITION CONTRE LA CONTRACEPTION D'URGENCE

Vie + est un groupe pro-vie constitué d'hommes et de femmes de différents milieux de la société canadienne, et qui s'attaque depuis peu à la contraception. « La contraception détruit la vie. C'est pour cette raison que nous faisons des démarches pour la faire interdire ! », clame un militant. Une infirmière a tout de suite tenu à clarifier les choses : « La contraception constitue un moyen de contrôle de la fertilité en permettant à une femme d'éviter les grossesses lorsqu'elle a des relations sexuelles. Elle peut agir de plusieurs manières : empêcher l'ovule et le spermatozoïde de se rencontrer, empêcher la fixation du zygote dans l'utérus, etc. Il s'agit donc d'un moyen de contrôle de la fertilité et non d'une barrière à la vie, puisqu'elle ne s'attaque pas au fœtus et ne provoque pas d'avortement. »

Ce groupe désire déposer, dès la semaine prochaine, une pétition signée par plusieurs milliers de Canadiens réclamant le retrait de la contraception d'urgence de la liste des produits de Santé Canada. Affirmant que cette opération vise à détruire la vie humaine, et ce, sans qu'il y ait une réflexion effectuée par les futurs parents, Vie + a la ferme conviction que la contraception d'urgence crée présentement plus de torts à la société, aux futurs parents ainsi qu'au fœtus. Yves Julien, un représentant du groupe, souligne que la prise de la contraception d'urgence est un péché très grave. Selon lui, « cette action mène à la mort spirituelle de l'individu. Si la femme prend la contraception d'urgence, cela conduit au suicide de la race humaine. »

La contraception d'urgence est un moyen de contraception peu connu de la population. Cette pilule, accessible directement par le pharmacien, peut être prise jusqu'à cinq jours après avoir eu une relation sexuelle non protégée ; elle permet d'éviter plusieurs grossesses non planifiées chaque année.

« Ce type de contraception est dangereux pour la femme et, surtout, empêche le lien mère-enfant qui pourrait se créer. La femme ne sait même pas encore si elle est enceinte lorsqu'elle s'impose cette souffrance, nous confie Kathleen Thomson, présidente de Vie +. Cette méthode est utilisée beaucoup trop tôt dans le développement du bébé et peut mener à un grand sentiment de culpabilité. Comme tant d'autres méthodes de contraception, elle empêche la vie de beaucoup de jeunes âmes et démontre que la présente société est grandement matérialiste et que chaque individu place sa propre satisfaction avant la vie elle-même ! »

Appelé à confirmer ou infirmer certains propos de Mme Thomson, le pharmacien Éric Duquette précise : « La contraception d'urgence n'est pas dangereuse, ni pour la femme, ni pour les futures grossesses. Il peut y avoir quelques effets secondaires, minimes et courants dans le domaine des médicaments, et elle peut être contre-indiquée pour certaines femmes, d'où l'importance de l'entretien avec le pharmacien avant d'y avoir accès. La contraception d'urgence est un moyen préventif pour ne pas devenir enceinte, et non pas un avortement. Elle empêche la fécondation par trois méthodes : elle retarde l'ovulation, empêche l'ovule et le spermatozoïde de se rencontrer, et empêche l'ovule de



s'implanter dans l'utérus en rendant la muqueuse utérine peu favorable à la nidation. Elle n'est pas dommageable pour une grossesse en cours ni pour de futures grossesses.»

Face au dépôt d'une pétition contre la contraception d'urgence, M. Duquette indique que d'accepter cette demande augmenterait assurément le taux de grossesses non planifiées et le nombre annuel d'interruptions volontaires de grossesse, sans oublier qu'il faudrait rouvrir le fameux débat sur le statut des fœtus et la légitimité de l'avortement. Reste que le gouvernement devra prendre acte du dépôt de ladite pétition et réagir à celle-ci.

